

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
**en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire.**

**L'audience aura lieu le mercredi 17 octobre 2018, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE**

**Dossier n° :** D08-01-18/B-00288  
**Propriétaire(s) :** St. John Evangelical Lutheran Church  
**Emplacement :** 270, 272, rue Crichton  
**Quartier :** 13 - Rideau-Rockcliffe  
**Description officielle :** lots 23 et 24, plan enr. 56  
**Zonage :** I1A  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes. Une parcelle comprendra l'église luthérienne St. John Evangelical et une salle paroissiale isolée de plain-pied. L'autre parcelle sera occupée par la résidence du pasteur de deux étages et demi existante.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera cédé est représenté par la partie 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 18,29 mètres sur la rue Crichton, une profondeur de 19,78 mètres et une superficie de 361,6 mètres carrés. La parcelle est occupée par la résidence du pasteur dont l'adresse est le 272, rue Crichton.

Le terrain conservé est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 33,14 mètres sur la rue Crichton et une de 46,3 mètres sur l'allée The Mews. Sa profondeur sera irrégulière et sa superficie sera de 1 872,5 mètres carrés. La parcelle est occupée par l'église luthérienne St. John Evangelical et la salle paroissiale isolée dont l'adresse est le 270, rue Crichton. .

L'approbation de la demande aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. La parcelle comprenant l'église luthérienne St. John Evangelical et la salle paroissiale isolée existantes ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogations mineures (D08-02-18/A-00280) a été présentée et sera étudiée en même temps que la présente. La demande indique que la St. John Evangelical Lutheran Church souhaite que le lot sur lequel se trouve la résidence du pasteur soit rezone à R4S pour qu'il soit similaire aux propriétés adjacentes.